

**PROCES VERBAL N° 2026-06 DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE POISSON EN DATE DU 5 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mathieu GUYOT de CAILA, Maire.

Conseillers présents :

Xavier FORET, Isabelle BRIVET, Didier BERNARD, Corinne LORTON, Thierry VINCENT, Jean-Marc AUDUC, Nicole MÉLINE, Yves CHATILLON, Franck LABARGE, Julien PERRAUD, Mathilde COLIN.

Conseillers excusés : Cécile DUMONTET donne pouvoir à Isabelle BRIVET, Charlène JACQUET donne pouvoir à Mathilde COLIN, Jeanne BRIVET donne pouvoir à Mathieu GUYOT de CAILA.

Conseiller(s) absent(s) : Néant

Le quorum étant atteint, M. Xavier FORET a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération. N°2026/064 : ELECTIONS SENATORIALES DU 27/09/2026 : désignation de 3 délégués titulaires du Conseil Municipal et de 3 délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code électoral,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INTP26111651C du 6 mai 2026,

Vu l'arrêté préfectoral NDCL-BRE-2026-46 du 12 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune.

**CONSIDÉRANT QUE**

- Le Conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;
- La commune doit élire trois délégués titulaires et trois suppléants.

**Il a été mis en place le bureau électoral :**

- Président : Mathieu GUYOT de CAILA, Maire
- Secrétaire : Franck LABARGE, conseiller municipal
- Les 2 conseillers plus âgés : Thierry VINCENT, Jean-Marc AUDUC,
- Les 2 conseillers plus jeunes : Xavier FORET, Mathilde COLIN.

**Election des 3 délégués titulaires :**

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<b>15</b>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<b>0</b>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<b>15</b>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<b>0</b>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<b>0</b>
f. Nombre de suffrages exprimés [c-(d+e)]	<b>15</b>
g. Majorité absolue	<b>8</b>

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS  (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	Election  1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>nd</sup> tour	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres et en toutes lettres	
BRIVET Isabelle	1 <sup>er</sup>	15	quinze
GUYOT de CAILA Mathieu	1 <sup>er</sup>	15	quinze
FORET Xavier	1 <sup>er</sup>	15	quinze

**Election des 3 délégués suppléants :**

a. Nombre de conseillers présents et représentés	15
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	15
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c-(d+e)]	15
g. Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS  (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	Election  1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>nd</sup> tour	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS  En chiffres et en toutes lettres	
AUDUC Jean-Marc	1 <sup>er</sup>	15	quinze
LORTON Corinne	1 <sup>er</sup>	15	quinze
BERNARD Didier	1 <sup>er</sup>	15	quinze

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de ces désignations qui sont conformes en tout point à celles mentionnées dans le procès-verbal portant désignation de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Fait à Poisson, le 05/06/2026, séance levée à dix-neuf heures.

Le secrétaire de séance,

M. le Maire,

Mathieu GUYOT de CAILA



Vous pouvez retrouver sur le site internet de la commune [https://commune-poisson.fr/?page\\_id=280](https://commune-poisson.fr/?page_id=280) les procès-verbaux des conseils municipaux lorsqu'ils ont été adoptés par les membres du conseil municipal.